PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 SEPTEMBRE 2025 à 19 Heures en mairie

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS (Isère)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur René PORRETTA, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 15/09/2025

Nombre de conseillers :

Effectif légal : 19
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 15

Le quorum est atteint.

Présents : Véronique AVELLANEDA, Murielle BONNEFOY (arrivée à 19 h 15) Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Jean-Marc FILERE, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE, Caroline MAGEM, Jean-Pierre MESTRALLET, Jean-Claude MUNARI, Joseph PERIER, René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI et Béatrice VISCOGLIOSI

Absents excusés : Xavier AUDEBET, , Sandrine BROCHU, Jean-Louis VENIAT, Aurélie VERON

Madame Maryline TASCIOTTI est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 heures 05.

ORDRE DU JOUR : – Session ordinaire –

1) Procès-verbal du conseil municipal du 16/06/2025
2) Décisions du Maire
3) ONF : Etat d'assiette 2026 et mode de vente des coupes martelées
4) Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) SARA AMENAGEMENT – Rapport d'activité 2024
5) Création d'un poste permanent d'Adjoint d'Animation à temps non complet
6) Création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif à temps complet
7) Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité : un poste d'adjoint administratif et deux postes d'adjoint d'animation
8) Budget communal : Décision modificative n° 2
9) Divers

N° 31 / 2025 : Procès-verbal du conseil municipal du 16/06/2025
VOTE :14 VOIX POUR,

Aucune remarque n'ayant été émise, les membres du conseil, à l'unanimité, valide le procès-verbal de la séance du 16 juin 2025.

DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions suivantes prise par le Maire conformément aux délégations qui lui ont été accordées :

Décision n° 2025/04:
Une nouvelle convention technique et financière est établie entre la commune et Monsieur Vincent BIAYS, urbaniste, domicilié 217 rue Marcoz – 73000 Chambéry, pour la reprise des études nécessaires à la finalisation du Plan Local d'Urbanisme d'un montant de 14 475 € HT soit 17 370 € TTC.

Décision n° 2025/05:
Dans le cadre du dispositif Eco Energie Tertiaire et l'engagement de la commune vers une sobriété énergétique de ses bâtiments de plus de 1000 m2, la proposition technique et financière de la Société SOLEWATT -387 route de Lyon 38540 VALENCIN est validée pour l'installation de panneaux solaires en surimposition de la toiture de l'école publique élémentaire Saint Exupéry (pour une autoconsommation) d' un montant de 55 755.86 € HT soit 66 907.04 € TTC.

N 32 /2025 : ONF : Etat d'assiette 2026 et mode de vente des coupes martelées
VOTE : 15 VOIX POUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 comme présenté dans le tableau ci-dessous

ETAT D'ASSIETTE 2026 :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF						Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée		Délivrance		
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
14	CONVERSION TSF	79	2.63	2025	2026		X						Bloc sur pied	
15	CONVERSION TSF	62	2.50	2025	2026		X						Bloc sur pied	
16	CONVERSION TSF	53	2.14	2024	2026		X						Bloc sur pied	

N° 33 /2025 : : Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) SARA AMENAGEMENT – Rapport d'activité 2024
VOTE :15 VOIX POUR,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **prend acte** du rapport de son représentant au sein de l'Assemblée spéciale de SARA Aménagement pour l'exercice 2024.

N°34 /2025 : Création d'un poste permanent d'Adjoint d'Animation à temps non complet
VOTE :15 VOIX POUR,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la création d'un poste permanent d'adjoint d'animation à temps non complet *25.13 /35ème* à compter du 01/01/2026, pour l'aide et la surveillance au service de restauration scolaire ; accompagner les enfants sur les trajets école/périscolaire ; le service de garderie périscolaire (surveillance et aide aux ateliers et activités d'animation).dans les conditions susmentionnées, ainsi que la modification du tableau des emplois et effectifs.

N°35 /2025 : Création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif à temps complet
VOTE :15 VOIX POUR,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps complet à compter du 01/12/2025 pour assurer les missions d'accueil au service administratif, ainsi que la modification du tableau des emplois et effectifs.
Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

N°36 /2025 : Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité : un poste d'adjoint administratif et deux postes d'adjoint d'animation
VOTE : 15 VOIX POUR,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le recrutement des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période de **12 MOIS** (douze mois maximum pendant une même période de dix-huit mois) en application du 1° de l'article L.332-23 du code précité (période correspondante à l'année scolaire 2025/2026)
- à ce titre, seront créés :

• au maximum **un emploi** à temps non complet à raison de 29.08. heures hebdo (soit 29.13 /35e).dans le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'accueil et aide au secrétariat ;

. au maximum **deux emplois** à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires (soit 18 /35ème) dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique *C* pour exercer les fonctions de surveillance et animation à la garderie et surveillance à la cantine (pendant et après le repas) ;

N°37 /2025 : Budget principal : décision modificative n° 2
VOTE : 15 VOIX POUR,

Le conseil, à l'unanimité, valide la révision des crédits comme suit :

Objet : Virement de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6413 :Personnel non titulaire		5 952 €
D 64162 Emplois d'avenir	1 572 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	**1 572 €**	**5 952 €**
D 2184-101 : ECOLE PRIMAIRE		1 500 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		**1 500 €**
D 231-101 : ECOLE PRIMAIRE		35 191 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		**35 191 €**
R 6419 remboursement sur rémunérations de personnel		1 187 €
TOTAL R 013 Atténuations de charges		**1 187 €**
R1323-101 Ecole primaire		8 814 €
R13462-101 Ecole primaire		27 877 €
TOTAL R 13 Subventions d'investissement		**36 691 €**
R 75888 Autres produits divers de gestion courante		3 193 €
TOTAL R 75 Autres produits de gestion courante		**3 193 €**

10) Informations diverses :

La date de la prochaine séance du conseil municipal est fixée au
LUNDI 24 novembre 2025 à 19 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40

Le présent procès-verbal est arrêté en séance du conseil municipal du 24 novembre 2025.

La Secrétaire de séance :
Maryline TASCIOTTI

Le Maire :
René PORRETTA

MAIRIE DE OYTIER-ST-OBLAS (Isère)